

SEGMENTATION DES DISCOURS (PRÉ-)CLASSIQUES ET MODÈLE PÉRIODIQUE FRIBOURGEOIS¹

Claire BADIOU-MONFERRAN
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

RÉSUMÉ

Cet article se propose de tester la rentabilité du modèle périodique fribourgeois (Grammaire de la période, 2012) pour l'examen des procédures de segmentation des discours pré-classiques et classiques. Après avoir listé et décrit les séquences discursives de la première modernité qui se prêtent mal à un découpage par « phrases », il montre en quoi les notions de « clause-énonciation » et de « période », telles que théorisées par le Groupe de Fribourg, peuvent constituer, pour les constructions en cause, des unités de traitement pertinentes. L'hypothèse de travail est que si la modélisation fribourgeoise, élaborée et conçue à partir de l'oral contemporain, s'avère en l'occurrence opératoire, c'est que les pratiques scripturales, littéraires et non littéraires, de la première modernité, empruntent globalement leurs modèles de structuration à ceux de la communication orale.

ABSTRACT

This paper deals with the benefits of the Fribourg periodical model (Grammaire de la Période, 2012) about procedures of segmentation of pre-classical and classical discourses. After having both listed and described the discursive sequences of Early Modern French, that do not lend themselves to breakdown by sentences, it shows how the notions of « clause-énonciation » (clause-enunciation) and « période » (period), as theorized by the Fribourg group, may constitute for the constructions in question, as relevant processing units. The working hypothesis is that if the Fribourg model elaborated and conceived from the contemporary oral language, turns out to be operative, it is because the written practices, literary and non-literary, of the Early Modern Period globally borrow their models of structuring from those of oral communication.

¹ Nous remercions le relecteur pour ses remarques qui ont permis d'améliorer ce texte.

Les travaux des historiens des idées linguistiques et du sentiment de la langue, tout particulièrement ceux de Siouffi (1997, 2010), ont bien montré comment l'invention de la phrase², au 18^e siècle, avait été préparée, dès le milieu du 17^e siècle, par l'apparition d'un imaginaire de la phrase dans les structures inconscientes de la perception linguistique. Quoique ni conscientisée ni théorisée, la « phrase » constitue bien, de fait, une donnée centrale, tout à la fois émergente et problématique, des productions épilinguistiques de l'Âge classique. Qu'en est-il dans l'usage (ou plutôt, les usages, littéraires et non littéraires) écrit(s) ? L'opposition « phrase » vs « période » est-elle opératoire pour décrire les divers modes de segmentation des discours préclassiques et classiques ? On voudrait montrer comment le modèle périodique fribourgeois (2012), qui déplace les termes de cette opposition en faisant notamment l'économie de la notion de « phrase », et en substituant à cette dernière celle de « clause-énonciation », a une certaine valeur heuristique, tant pour l'intelligence des pratiques discursives préclassiques et classiques que pour celle de leur métalangage grammatical.

Sans préjuger de la validité des arguments convoqués par le Groupe de Fribourg pour « en finir avec la phrase » (2012 : 3), cette contribution se demandera en quoi et pourquoi le modèle de segmentation « phrastique » (au sens moderne du terme) n'est pas en mesure de décrire toutes les pratiques de structuration discursive préclassiques et classiques : soit que la « phrase » constitue une unité de traitement trop large, soit, à l'inverse, qu'elle constitue une unité de traitement trop étroite. Elle s'attachera ensuite à faire valoir l'opérativité du modèle périodique fribourgeois, pensant la segmentation du discours en termes de « clauses-énonciations » (2012 : 43-144) et de « structures périodiques » (2012 : 145-336), pour rendre compte de ce reste (*ie*, de tous les types d'agencements discursifs, préclassiques et classiques, à la description desquels le modèle phrastique n'est pas adéquat).

L'hypothèse mise à l'épreuve dans le cadre de cette contribution est que pour l'appréhension des faits de structuration des discours de la première modernité, et tout particulièrement de ceux de la période dite « classique », les approches de type « macro-syntaxique », valorisant la dimension praxéologique du langage, semblent particulièrement opératoires. À ce titre, les développements qui suivent reconduisent pour partie les propositions de Deulofeu (2008) au sujet de la segmentation des discours médiévaux, mais en les appliquant au français préclassique et classique, et en substituant au cadre d'analyse aixois requis par leurs soins ceux du Groupe de Fribourg³.

² Selon l'expression de Seguin (1993).

³ Pour une présentation et une analyse critique des cadres aixois et fribourgeois, voir, parmi d'autres, Rossi-Gensane (2010). Cette dernière rappelle que « parmi les auteurs travaillant sur l'oral et rejetant la phrase, deux conceptions principales peuvent être dégagées. Certains, tels Morel *et al.* (1998, p. 7), sont d'avis que, « de l'oral à l'écrit, il y a un monde. La différence est si grande que la description du français oral ressemble plus souvent à

1. SEGMENTATION DES DISCOURS (PRÉ-)CLASSIQUES : LA « PHRASE » EN QUESTION(S)

Dans ses conceptualisations modernes (entre autres, Meillet 1903 ; Benveniste 1966 ; Dubois, Lagane 1973 ; Gary-Prieur 1985 ; Le Goffic 1993 ; Riegel 2006), la phrase est conçue tout à la fois comme l'unité maximale de langue – autrement dit, comme le terme de la combinatoire syntagmatique – et comme l'unité minimale de communication. Les auteurs cités ci-dessus en trouvent la confirmation :

(i) d'une part, dans le fait que sa structure interne lie ses éléments constitutants (les propositions, les syntagmes, les morphèmes) par des relations grammaticales d'ordre, de rections, d'intégration et d'effacement qui ne sont pas en mesure d'être reconduites ni développées en dehors des frontières de l'unité « phrase », avec les éléments environnants :

La phrase peut être définie : un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, se suffisent à elles-mêmes. (Meillet [1903] 1908 : 320)

ii) d'autre part, dans le fait qu'il s'agisse du seul segment discursif à pouvoir être régi par une attitude propositionnelle (« croire que P », « penser que P », « désirer que P ». Voir Riegel 2006 : 55-56) et à être modalisé (via les modalités « énonciatives » – l'assertion, l'interrogation, l'injonction, voire, l'exclamation – et « logiques » – la négation, par opposition au type positif correspondant) :

La phrase est l'unité du discours. [À preuve] les modalités dont [elle] est susceptible [...] (Benveniste 1966 : 130)⁴

Parmi d'autres, Delesalle (1974), Marchello-Nizia (1979), ou encore le Groupe de Fribourg (*Grammaire de la période* 2012) et à sa suite Berrendonner (2017a) ont bien cerné les limites d'une telle définition pour la synchronie du français moderne et contemporain. Rappelant que, dans le cadre de la conceptualisation exposée ci-dessus, la propriété de « maximalité syntaxique » (2012 : 5) est supposée être coextensive avec celles (a) de « complétude sémantique » (2012 : 6), (b) de « démarcation prosodique » –

celle d'une langue exotique qu'à celle du français écrit » [...]. En revanche, pour d'autres auteurs se réclamant, à la suite de Blanche-Benveniste *et al.* (1990) et/ou de Berrendonner (1990), de la macrosyntaxe, l'oral et l'écrit relèvent, malgré des préférences tendanciennes liées à des contraintes pragmatiques et cognitives, d'un seul et même système syntaxique » (Rossi-Gensane 2010 : 73-74).

⁴ Alors que Meillet ([1903] 1908) envisage la « phrase » comme l'unité maximale de langue, Benveniste (1966) considère cette dernière comme l'unité minimale de communication : « avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication » (*ibid.* : 130). Pour une discussion sur le statut « limitrophe », entre langue et discours, de l'unité « phrase », chez Benveniste notamment, voir Robert (1969 : 306-321).

l'« intonation descendante suivie d'une pause » faisant « office de borne droite » (*ibid.*) –, (c) et de « démarcation graphique », mobilisant une « majuscule » comme limite gauche et un « point » comme limite droite (*ibid.* : 7), le Groupe de Fribourg identifie ainsi tout un ensemble de cas où, pour la synchronie du français contemporain, s'observent, entre ces trois dernières propriétés et la première, une série de déphasages. L'approche diachronique de la question vient confirmer, pour les périodes les plus reculées de l'histoire au long cours du français, mais sur d'autres bases, l'absence de co-extensivité des critères pourtant supposés se superposer. Pour le français préclassique et classique, la « phrase » telle que définie ci-dessus, constitue *de facto* une unité de traitement tout à la fois trop large et trop étroite.

1.1. La « phrase » : une unité de segmentation trop large ?

La délimitation graphique de la majuscule et du point définit une unité de traitement au sein de laquelle, jusqu'en français préclassique, sont susceptibles de coexister des séquences qui, mettant en défaut le principe d'intégration syntaxique, font dé-coïncider critère graphique et critère syntaxique⁵. Il en va ainsi, parmi d'autres⁶, pour les suites coordonnées adoptant le format [Proposition subordonnée commençant par une Majuscule + *et* + proposition matrice se terminant par un point⁷] et les suites corrélées du type [Proposition corrélée commençant par une Majuscule + signe de ponctuation, généralement, la virgule, + proposition corrélée se terminant par un point].

⁵ Les analyses qui suivent s'inscrivent dans le prolongement de l'étude séminale de Seguin sur la ponctuation des récits de voyage de l'époque préclassique, figurant dans Combettes (éd.) (2003 : 69-137). Nous rappelons à sa suite – et, parmi bien d'autres, avec Béguelin (2002) ou encore Riffaud (2007) – que la responsabilité de la ponctuation des textes édités d'ancien régime incombait très largement aux ateliers d'impression, et non à leurs auteurs. Mais cette question n'a à vrai dire pas d'incidence sur les développements qui suivent. A qui que ce soit que revienne la paternité de la ponctuation, dans le prolongement des travaux de Seguin (2003), Riffaud (2007), Dauvois et Dürrenmatt (2011), Badiou-Monferran (2017a, 2017b) notamment, sur les acquis desquels nous nous appuyons, nous gageons que la ponctuation des textes d'ancien régime obéit à un certain nombre de régularités.

⁶ Les formats dans lesquels la proposition frontale commence par une minuscule après un point-virgule se prêtent ainsi aux mêmes types d'analyse que ceux présentés *infra*.

⁷ De quelque nature que soit ce point (interrogatif, exclamatif ou assertif).

1.1.1. Les suites [Proposition subordonnée + *et* + proposition matrice] en français préclassique⁸

Il existe, en français préclassique, des séquences coordonnant par *et* :

(i) une subordonnée relative à une proposition non dépendante

Là où au contraire cest autheur se transporte à toutes heurtes, **et** paroist la plus part du temps dissemblable, ny plus ny moins que le cours d'un Meandre. ou autre tel fleuve [...]. (Vigenère. Blaise, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec*, « Préface », 1577 : 37⁹)

(ii) une subordonnée circonstancielle temporelle à une proposition non dépendante

Quand son arrest lui fut prononcé, **et** en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa Religion [...]. (L'Estoile, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III, t. 1 (1574-1575)*, 1575 : 64)

(iii) une subordonnée circonstancielle hypothétique à une proposition subordonnée non dépendante

Si vous appareillez, **et** faictes que ne luy soiez chiche, faictes que luy soiez gracieux [...]. (Lavardin, Jacques de, seigneur du Plessis-Bourrot. (*La Celestine* [adapt.], 1578, I : 56)

Si tu fais ce voyage, **et** mon amour te prie// d'y ramener tes yeux, car c'est là ma patrie [...]. (Viau, Théophile de, *Œuvres poétiques : 2e partie*, 1623, « Élégie » : 24, v. 247-48).

Ces constructions ne sont certes pas spécifiques au français préclassique. Elles sont héritées du français médiéval :

La u Aucassins et Nicolete parloient ensamble, **et** les escargaites de le vile venoient tote une rue [...]. (*Aucassin*, fin 12^e s.-début 13^e s., p. 16, « Au moment où Aucassin et Nicolette parlaient, et voilà les sentinelles qui remontaient la rue. »)

⁸ Sur cette question, voir le bilan de Badiou-Monferran et Capin (à par.), qui intègre notamment les apports de Antoine (1958-1962), Torterat (2000, 2007) ou encore Corminbœuf (2014). La dénomination même de « proposition subordonnée », aujourd'hui acquise pour les propositions en « quand X », « si Y », « où Z » et que nous reconduisons ici, de façon anachronique, par facilité, reflète la réanalyse dont la construction a fait l'objet dans l'histoire de français. Perçu initialement comme une structure paratactique, le tour à l'étude est aujourd'hui pensé comme un cas de subordination, au sein duquel *et* peine à être analysé comme un coordonnant.

⁹ Dans cette contribution, les titres du corpus primaire qui ne sont pas référencés renvoient aux éditions modernes de la base Frantext. Nous avons effectué, quand nécessaire, des vérifications sur les éditions d'origine.

Quant avoires vient, **et** cors faut. (*Proverbes*, entre le 13^e et le 15^e s., proverbe 1733 « Quant la richesse vient, et bien le cœur fait défaut. »)¹⁰

S'en volt ostages, **e** vos l'en enveiez [...]. (*Chanson de Roland*, ca 1100, v. 40, « S'il en veut des otages, alors envoyez-lui-en »)¹¹

et continuent, après 1630, à être attestées, quoique très rarement, et toujours en marge du français normé, dans le discours peu lettré :

Un soir, la femme de chambre **m'ayant fait entrer** dans un cabinet **et** avait apporté une bouteille me disant que son mari allait apporter une brioche ou des échaudés [...] (Ménétra, *Journal de ma vie*, [1764-1803], p. 39)¹²

ou dans le discours littéraire :

Si nos frères n'étaient pas morts, **et** comment aurions-nous recueilli ce vaste héritage, comment les tiendrions-nous tout entiers ? (Claudel, Paul, *Poèmes de guerre*, 1916, p. 101).

Comment décrire ces agencements cumulant subordination¹³ et coordination, et comment décrire, en leur sein, le fonctionnement de *et* ? Il est bien connu que par-delà ses capacités coordinatoires, l'item en question reprend, en français médiéval, une autre fonction, de type syntaxique et pragmatique, déjà attestée en latin : celle de démarcateur des unités de discours. Soit, de marqueur de segmentation, permettant de « construire une interprétation

¹⁰ Dans ce cas, la construction, du latin au français, semble avoir traversé des étapes successives : *cum... sic* et *quom... atque* (Väänänen 1987 : 171) > *quand... et* dès les débuts du français médiéval > *quand... si* plus tardivement en français médiéval (« **Quant** il nel volt de rien oïr, / **Si** l'en covint idunc partir » (Marie de France, *Eliduc*, 12^e s., « Puisqu'il ne voulut rien entendre, Eliduc fut contraint de partir »), pour finalement disparaître (*quand... Ø*) en français classique.

¹¹ Le français médiéval connaît également des structures causales en *comme X, et Y* : « **Mes comme** il plus le demandent, **et** meins en apristrent. » (*La Mort le Roi Artu*, 13^e s., p. 38, § 37, « Mais plus ils insistèrent, et moins ils en apprirent »).

¹² Rappelons que Jacques-Louis Ménétra (1738-1832) était un compagnon vitrier parisien du 18^e s. Le « Journal de [s]a vie », rédigé entre sa vingt-sixième et sa soixantième année (1764-1803), a été édité par Daniel Roche en 1982. L'exemple cité a la particularité de présenter un cas de position sujet non remplie. Héritée de l'ancien français, cette structure est encore productive en français classique (voir Fournier 1998 : 22 « Absence de sujet clitique devant un prédicat coordonné »).

¹³ Si tant est que, du moins pour le français moderne et contemporain, la dénomination de « proposition subordonnée » puisse se justifier (voir notre note 8 *supra*). L'exemple de Claudel ci-dessus ne va sans doute pas dans ce sens, dans la mesure où le changement de modalité entre « Si P » et « Q » remet en cause le lien de dépendance grammaticale entre P et Q. Sans doute serait-il plus adéquat de considérer dans le cas présent que « Si P » ouvre, de manière autonome, un cadre légitimant l'acte de question qui suit. Il n'en demeure pas moins, du point de vue de la réception de ce tour, que les grammairres du français moderne et contemporain identifient bien, dans cette structure, une proposition subordonnée en « Si X » et un coordonnant « et », ainsi qu'en témoigne l'appellation consacrée de « construction à cumul ».

efficace du discours [écrit ou oral] » (Llamas-Pombo 2016 : 119). Dans le prolongement des études séminales de Marchello-Nizia (1978) et de Buridant (1980), les travaux de Llamas-Pombo (parmi bien d'autres, 2016) ont montré que, dans cet emploi, *et* entrait, dès les plus anciens textes, en covariance – parfois en combinaison – avec deux signes de ponctuation : la virgule et le point – susceptibles, eux-aussi, de délimiter syntagmes, propositions, phrases, *et/ou* périodes. Autant dire que dans ce jeu des variantes en compétition, *et*, en tant qu'instruction de structure vocalisable – et se prêtant donc à une appropriation des textes par le biais de leur lecture à voix haute – constituait le pendant oral d'une pratique de segmentation syntaxique que la ponctuation médiévale pouvait déjà par ailleurs prendre en charge pour le champ, purement visuel, de l'écrit et de sa lisibilité. Les constructions du français préclassique listées ci-dessus sont probablement le produit de ces usages médiévaux. Pour autant, elles ne sauraient reconduire ces derniers sans les déplacer. Dans le contexte de l'Early Modern¹⁴, qui fut celui de la « révolution de l'imprimé » (voir Ong 2014 [1982, trad. fr.]), de la progressive codification de la ponctuation et de la stabilisation de ses usages (voir Dauvois et Dürrenmatt 2011), des progrès de la lecture silencieuse sur la lecture à voix haute (voir Cavallo et Chartier 2001 [1995, 1997]), l'élément *et* peine désormais en effet à s'interpréter comme la simple variante orale, vocalisable et vocalisée, des marques de segmentation discursive que constituent par ailleurs les signes de ponctuation. L'hypothèse ici formulée – à la suite de Badiou-Monferran et Capin (à par.) et de Badiou-Monferran et Marchello-Nizia (à par.) – est qu'à la faveur de ces mutations culturelles, il se spécialise dans son emploi de conjonction copulative (au demeurant déjà attesté en français médiéval – et par-delà, pour l'étymon, en latin). Partant, les séquences [Proposition relative + *et* + proposition matrice] et [Proposition conjonctive + *et* + proposition matrice] mentionnées ci-dessus pour le français préclassique doivent être (ré ?)-analysées comme des suites coordonnées, au sein desquelles *et*, fonctionnant non pas seulement comme un simple démarcateur d'unités de discours (au même titre qu'une virgule ou un point médian) mais comme un connecteur, conjoint sans les hiérarchiser deux propositions hétérogènes. Autrement dit, deux propositions dont la première ne satisfait pas au principe de la « complétude syntaxique », mais que la relation de coordination invite néanmoins à considérer comme deux entités potentiellement non dépendantes l'une de l'autre. Significativement, le concept de « phrase », qui présuppose l'intégration syntaxique des subordonnées, ne permet pas de rendre compte de ce type d'articulation. Dans le cas des constructions à cumul du français préclassique, l'unité de

¹⁴ Empruntée aux travaux anglo-saxons et traduite en français par « Première modernité », cette dénomination renvoie à la période conduisant du 16^e s. au 18^e s. Sur les enjeux du choix terminologique opposant « Première modernité » et « (Pré-)classicisme », voir Badiou-Monferran (2011).

segmentation délimitée par la majuscule et le point – autrement dit, la « phrase » ? – constitue de facto une unité de traitement trop large, juxtaposant en son sein deux îlots syntaxiques, dont le *et* marque et pose l'autonomie.

1.1.2. Les suites [Proposition corrélée intensive + signe de ponctuation + proposition corrélée consécutive.] en français préclassique, classique et postclassique

Si les agencements décrits dans la section ci-dessus constituent une singularité du français préclassique, les systèmes corrélatifs, tout particulièrement les systèmes consécutifs intensifs, illustrent, sur un empan temporel plus large, incluant également le français classique, voire, post-classique, l'inadéquation du concept de « phrase » à certaines des configurations discursives propres à l'Early Modern. Pour cette question, le corpus des *Contes* en prose de Perrault, maintes fois réédité, depuis l'édition princeps de 1697 jusqu'à son insertion, au début du 20^e s., dans la Bibliothèque rose (voir à ce sujet Badiou-Monferran 2017a, 2017b), constitue un bon observatoire. Alors que, d'éditions savantes en éditions savantes, et d'éditions de colportage en éditions de colportage, la lettre du texte demeure quasi-inchangée, la ponctuation en revanche, pièce maîtresse de la segmentation du discours, connaît des variations considérables. Or, fait remarquable, les systèmes consécutifs intensifs reconduisent, d'éditions en éditions, parfois jusqu'au début du 20^es., un même format ponctuant, séparant, par une virgule, les deux termes de la corrélation. Toutes trois empruntées à « La Barbe bleue », les trois attestations ci-dessous (qui constituent les trois premières occurrences de systèmes consécutifs intensifs du conte) illustrent ce phénomène :

(a) [...] cela le rendoit **si** laid et **si** terrible, [VIRGULE] **qu'**il n'estoit ni femme ni fille qui ne s'enfuyt de devant luy [...].

(Segmentation de l'édition princeps de 1697, reconduite dans les éditions savantes de 1742, 1777, 1785, 1800, 1812, 1817, 1838, 1843, 1845 Desesserts, 1845-46 [1842] Renault, 1851, 1858, 1859 Delarue, 1859 Vermot, 1861 Magnin, Blanchard et Cie, 1862 [1861] Hetzel, 1866 Bernardin-Béchet, 1867 Delarue, 1867 Ardant et Thibaut, 1867 Hetzel, 1871, 1877, 1894, 1901, 1904, 1905)

(b) [...] tout alla **si** bien, [VIRGULE] **que** la cadette commença à trouver que le Maistre du logis n'avoit plus la Barbe si bleüe [...].

(Segmentation de l'édition princeps de 1697, reconduite dans les éditions savantes de 1697, 1742, 1785, 1800, 1812, 1817, 1838, 1843, 1845 Desesserts, 1845-46 [1842] Renault, 1858, 1859 Delarue, 1859 Vermot, 1862 [1861] Hetzel, 1866 Bernardin-Béchet, 1867 Delarue, 1867 Hetzel, 1871, 1901, 1905)

(c) Je vous deffens d'y entrer, et je vous le deffens **de telle sorte**, [VIRGULE] **que** s'il vous arrive de l'ouvrir, il n'y a rien que vous ne deviez

attendre de ma colere.

(Segmentation de l'édition princeps de 1697, attestée par ailleurs dans les éditions de 1742, 1785, 1800, 1817, 1838, 1843, 1845-46 [1842] Renault, 1851, 1858, 1859 Vermot, 1861 Magnin, Blanchard et Cie, 1862 [1861] Hetzel, 1866 Bernardin-Béchet, 1867 Delarue, 1867 Hetzel, 1871, 1877, 1901, 1905)

Si le format ponctué de la première demeure stable jusqu'au début du 20^e s., celui de la seconde développe une variante non ponctué à partir de la deuxième moitié du 19^e s. :

(b') tout alla **si** bien **[PAS DE VIRGULE NI D'AUTRE SIGNE DE SEGMENTATION]** **que** la cadette commença à trouver que le Maître du logis n'avait plus la Barbe si bleüe (attesté dans les éditions de 1851, 1861 Magnin, Blanchard et Cie, 1877, 1882, 1894, 1904).

tout en maintenant significativement, à partir de cette date, une virgule médiane pour 60% du total des attestations (voir ci-dessus). Dans le troisième exemple, l'agencement ponctué – agencement de l'édition princeps et seul agencement attesté dans les éditions du 18^e s. – entre en co-variance avec le format non ponctué à partir de 1812 :

(c') Je vous deffens d'y entrer, et je vous le deffens **[de telle sorte que]** **[PAS DE VIRGULE NI D'AUTRE SIGNE DE SEGMENTATION]** s'il vous arrive de l'ouvrir, il n'y a rien que vous ne deviez attendre de ma colere. (attesté dans les éditions de 1812, 1845 Desesserts, 1867 Ardant et Thibaut, 1877, 1882, 1894, 1904)

mais il continue, durant tout le 19^e s., à se maintenir dans plus des deux tiers du corpus éditorial. Les sept autres systèmes corrélatifs intensifs de « La Barbe bleue » (l'un en « tant X, que Y », les autres en « si X, que Y » – voir Badiou-Monferran 2017a, 2017b) présentent une trajectoire similaire : quasi-monopole du format ponctué pendant tout le 18^e s. ; co-variation, à partir du 19^e s., du schème ponctué (qui résiste plutôt bien jusqu'aux débuts du 20^e s.) et du schème non-ponctué (qui ne s'imposera qu'au 20^e s.). Or, dans l'enchaînement ponctué, prototypique de la première modernité, et qui persiste même bien au-delà, les deux éléments de la corrélation ne sont pas donnés comme concomitants, autrement dit comme interdépendants. En introduisant une segmentation, la virgule les donne à lire successivement, l'un après l'autre, le second ne constituant que la conséquence optionnelle d'un état de chose que le premier élément représente en lui-même et pour lui-même, dans le cadre d'une proposition s'interprétant comme une séquence intensive-exclamative syntaxiquement autonome : « Cela le rendait si laid [!] » ; « Tout alla si bien [!] », « Je vous le défends [!] ». Autrement dit, si interprétation corrélatrice il y a, celle-ci ne saurait être que rétroactive : elle ne saurait s'effectuer qu'une fois engagée la lecture du second élément corrélatif. Vont dans ce sens les analyses d'Adam (2011) qui met au jour certaines

configurations des contes en prose de Perrault dans lesquelles « la construction peut être intensive, sans marque syntaxique de la corrélation » (Adam 2011 : § 38). C'est par exemple le cas dans :

enfin, [...] la Cadette commença à penser que le maistre du logis n'avoit plus la barbe **si** bleüe, & que c'estoit un fort honneste homme. (« La Barbe bleue », dans l'édition princeps de Barbin, 1697 : 60. Nous soulignons)

Il n'est plus d'époux **si** terrible, // Ny qui demande l'impossible ; (*ibid.* : 82. Nous soulignons).

La mémoire discursive du lecteur-auditeur des contes de Perrault archive ainsi des structures en « si [intensif] X + virgule » syntaxiquement autonomes et qui, via un effet de calque, orientent la lecture des systèmes corrélatifs [en X1... si X2 que Y] dans un sens paratactique. Dans le cas des systèmes consécutifs intensifs du français classique, le critère graphique de la majuscule et du point, délimitant la phrase, définit donc, là encore, une unité de traitement beaucoup plus large que celle circonscrite par le critère de la complétude syntaxique – et que vient délimiter, en l'occurrence, la virgule médiane, faisant office de borne droite.

1.2. La phrase : une unité de segmentation trop étroite ?

À l'inverse, pour la période du français préclassique et classique, la séquence démarquée graphiquement par une majuscule et un point ne permet pas toujours de contenir certains agencements syntagmatiques qui, manifestement, la débordent. Parmi ces constructions, il en est au moins deux qui, bien qu'héritées du français médiéval, n'en sont pas moins caractéristiques de l'Early Modern. La première est afférente à la relation de coordination et concerne les enchaînements par un *Et* « de relance » après un point (voir Badiou-Monferran 2018). La seconde a trait à la relation de subordination ; elle engage les constructions usant du *si* contesté « relatif de liaison » après un point (voir Touratier 1980 ; Colombat 1999 ; Longrée 2005).

1.2.1. Les enchaînements mobilisant un *Et* « de relance » après un point (format A. *Et* B. *Et* C [...]. *Et* N) en français préclassique¹⁵

Sous l'appellation de « *Et* de relance », la littérature critique désigne, à la suite de Serbat (1990), la configuration dans laquelle [e] *et*, succédant à

¹⁵ Pour une description complète des différents emplois de « et » en diachronie longue (parmi d'autres, les emplois de « succédanées de subordination » – Antoine 1962 : 813-865 – examinés sous 1.1.1. ; ceux de « relance » examinés sous 1.2.1. ; ou encore ceux de « connecteurs » examinés *infra*), comme pour une étude des modalités de leur articulation, voir Badiou-Monferran et Capin (à par.), et Capin et Badiou-Monferran (à par.). De même, pour une bibliographie à jour sur *et* « de relance », voir ces deux contributions.

l'oral à un intonème continuatif mineur¹⁶, et à l'écrit à un ponctuant pausal fort (le point, le point virgule, les deux points – parfois, certaines virgules), articule deux actes de parole, dont le second prolonge et relance le premier, sur un mode continuatif – et non pas conclusif. Par opposition aux *et / Et* « de clôture », qui associent deux conjoints – mais pas plus – à l'intérieur d'un bloc sémantique (de type conclusif, consécutif, implicatif ou encore oppositif) énonciativement fermé sur lui-même, les *Et* de relance se distinguent, pour leur part :

(i) du point de vue énonciatif, par le caractère foncièrement suspensif des enchaînements qu'ils instruisent ;

(ii) du point de vue lexical, par la possibilité de leur cooccurrence avec les adverbiaux *puis, alors, après, ensuite* [...] indiquant une succession temporelle (« Et puis, Et alors, Et après, Et ensuite ») ; avec les adverbiaux *de même, ensemment, en outre, de plus, aussi, plus* [...] à valeur additive (« Et de même, Et en outre, Et de plus, Et aussi » [...]) ; ou encore avec les relatifs de liaison *dont, lequel* (« Et dont, Et lequel ») marquant une forme de contiguïté ou de concomitance existentielle ;

(iii) du point de vue structural, par leur caractère optionnel (*i.e.* leur possibilité d'effacement : « A. Et B. » > « A. B. ») et leur propension à la démultiplication, suivant le schéma : « A. Et B. Et C. Et D [...]. Et N » (structure « en tresse » ou « en chapelet » dans la terminologie d'Aristote).

Dans les corpus oraux et les écrits apparentés à une tradition orale, l'emploi « de relance » est attesté à toutes les époques de l'histoire du français. Les exemples ci-dessous, qui conduisent de la chanson de geste au commentaire sportif contemporain, en constituent deux illustrations :

Et dist Harpin : Un grand mail m'aportez. / **Et** cil respont : si com vos commandez ... (*Le Charroi de Nîmes* v. 1271-1272, éd. J.-L. Perrier, cité par G. Antoine 1962 : 924. « Et Harpin dit : « Apportez-moi un maillet ! » Et celui-ci répondit : « A vos ordres ! »).

et à l'instant alors c'est du côté de Cannes qu'il y a eu une superbe occasion)^S (avec Lepaul)^S. (qui a PROLONGÉ une balle)^S (le gardien de Calais Schille)^S (**et** il a : . touché la balle sur la ligne)^{S+} (mais il a pas pu la : capter)^S (il l'a simplement REpoussée)^S (**et** au moment où : un autre euh joueur de Cannes Menaçait)^S (eh bien il a PU : cette fois : capter la balle)^S (GROS GROS GROS danger pour les joueurs de Calais) (alors qu'il reste deux ^ ou trois minutes à jouer)^{S+} (on est toujours à zéro zéro)^S (**et** ici aussi donc)^S (il est probable qu'on va se diriger vers les prolongations)^F (Reportage radiophonique)¹⁷

¹⁶ Voir Morel, Danon-Boileau (1998).

¹⁷ Transcription de Morel et Danon-Boileau (1998), cité par Groupe de Fribourg, Berrendonner (2012 : 150). S⁺ signale un intonème continuatif majeur ; S un intonème continuatif mineur ; F un intonème conclusif.

Or, l'une des spécificités de la période de l'Early Modern, héritière en cela de celle du français médiéval (voir Badiou-Monferran et Capin, à par.), est d'avoir étendu ce type d'agencement à l'écrit littéraire de régime narratif :

Panurge commença a estre en reputation en la ville de Paris par ceste disputation que il obtint contre l'Angloys/ & faisoit des lors bien valoir sa braguette/ & la feist au dessus esmoucheter de broderie a la Tudesque. **Et** le monde le louoit publicquement/ et en fut fait une chanson/ dont les petitz enfans alloient a la moustarde : & estoit bien venu en toutes compaignies de dames & damoyelles/ en sorte qu'il devint glorieux/si bien qu'il entreprint de venir au dessus d'une des grandes dames de la ville/ (*Pantagruel*, 1532, XIV, p. 115-116).

Cela vint à plaisir à Fauste et y specula et estudia jour et nuict. **Et** de là en avant ne voulut plus estre appelé theologien, ains fut homme mondain et s'appela docteur de medecine, fut astrologue et mathematicien. **Et** en un instant il devint droguiste : il guerit premierement plusieurs peuples avec des drogues, avec des herbes, des racines, des eaues, des potions, des receptes et des clysteres. **Et puis apres**, sans raison, il se mit à estre beau diseur, comme estant bien nourry en l'Esriture divine. (Palma-Cayet, *L'histoire prodigieuse du docteur Fauste*, 1598, Première partie)

Je pris l'occasion d'en parler ; **et** leur dis que j'estimois ceste contrée heureuse d'estre en la garde d'une si grande deesse. **Et en suite** de cela, je me mis à leur représenter son cours, ses mouvemens, les causes de ses diverses formes, tous ses changemens, et ses effects. (Gombauld, *L'Endymion*, 1624, Livre 4)

Encore très courantes en français préclassique, ces configurations connaissent une sérieuse baisse de fréquence après 1660 et se trouvent désormais volontiers cantonnées aux segments de discours rapportés (Badiou-Monferran 2018). Dans l'histoire au long cours du français, le *Et* de relance constitue donc une caractéristique de la narration préclassique (au sens large, incluant le français médiéval). Sa présence donne à lire le conjoint de droite comme la poursuite de l'unité syntagmatique gauche, dans le cadre d'une énonciation « à double [ou multiple] détente » (Serbat 1990). Les suites coordonnées par ses soins sont ainsi rétrocedées au rang d'éléments constituants d'une séquence énonciative continuée, effectivement et/ou potentiellement toujours relancée, et qui manifeste l'incomplétude sémantique de l'unité de traitement comprise entre la majuscule et le point : autrement dit, l'inefficience de la notion de « phrase ». Dans ce cadre, l'ajout initié par *Et* de relance est, en régime préclassique, totalement routinisé. Sa haute fréquence (voir Badiou-Monferran 2018 ; Badiou-Monferran et Capin à par.) le constitue en fait de langue. Vaugelas au demeurant, dans ses *Remarques*, enregistre et cautionne son usage :

Au reste, on peut fort bien commencer une période par la conjonction *et*, je dis mesme lors qu'il y a un point, qui ferme la période precedente. Je n'en rapporteray point d'exemples, parce que tous nos bons Autheurs en sont pleins. Nous avons si peu de liaison pour les périodes, qu'il ne faut pas encore nous oster celle-cy. (Vaugelas [1647] 2009, *Remarques*, 399 : 637)

1.2.2. Les enchaînements mobilisant un « relatif de liaison »

Sans préjuger, au plan théorique, de la validité (Longrée 2005) vs invalidité (Touratier 1980 ; Colombat 1999) de la notion de « relatif de liaison », et tout en assumant le caractère anachronique de l'appellation en cause pour la période de référence, sont désignés ici par ce terme tous les anaphoriques « relatifs » (*Qui, Dont, Lequel...*) succédant à un point. Très fréquente en français préclassique (voir Glatigny 2003 : 211-270), cette configuration se maintient bien à l'époque classique. Elle recouvre deux réalités différentes :

(i) celle, typiquement « (pré-)classique », où le relatif introduit une séquence syntaxiquement autonome. Le relateur fonctionne alors comme un « pointeur libre » (*Grammaire de la période*, 2012 : 263), *ie*, comme un pronom anaphorique non accordé, sans antécédent, se contentant de référer globalement au fait asserté dans la séquence précédente :

et tient et deffend l'opinion de Durand pro focis et aris, pretendant de prouver que l'écriture, les peres, etc., s'expliquent fort bien sans necessité du concours de Dieu. **Dont** je seray bien ayse de sçavoir votre pensée [...] (Mersenne, le Père Marin, *Correspondance*, t. 6 (1636-1637), 1637, p. 228).

[Soit] qu'ils suivissent la route commune de ceux qui se mêlent d'écrire, qui est de prouver et venir à bout par quelque moyen que ce soit de ce qu'ils ont entrepris, tirant les raisons par force et les preuves par les cheveux, et prenans les ouy-dire pour veritez certaines, et tous les vaux devilles pour demonstrations. [...]. **Qui** est une façon d'écrire du tout inepte et particuliere aux esprits moutoniques du philosophe Huarto [...] (Naudé, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, chap. 1, p. 12)

(ii) celle, trans-séculaire, encore requise dans l'écrit littéraire et non littéraire du 21^e siècle, où le relatif anaphorique, doté d'un antécédent dans la séquence en amont, introduit une prédication seconde :

Un chasseur rencontrant un sanglier d'avanture /que d'une pertuisanne, il perça bravement ; / marcha sur un aspic [antécédent du relatif] dans le mesme moment. / **Qui** lui fit à la jambe une grande blessure. / Tous trois sont outragez, et vangez d'une injure / par dessin, par hazard, et par ressentiment [...] (Tristan L'Hermite, *La Lyre*, 1641, p. 228).

Et, depuis encor, amorcée par l'heureux succès de tant de victoires, à tirer plus avant en pays, se divisa en deux Osts [antécédent du relatif]. **Dont** l'un alla ravager la Grèce, et l'autre la Macédoine. (Montchrestien, Antoine, *Traicté de l'æconomie politique*, 1615, « De la navigation », p. 192).

En français moderne et contemporain, les emplois de « pointeur libre » – emplois du type (i) – ne sont plus productifs à l’écrit. Ils ne subsistent plus que dans quelques énoncés formulaires, discursivement routinisés :

Ils nous enseignent que Michelet fut tout, sauf un historien. **Dont acte**. N’en parlons plus – jusqu’au jour où [...] Michelet redeviendra digne d’intérêt. (Febvre, Lucien, *Combats pour l’histoire*, 1952, p. 423).

Le type (ii), avec antécédent spécifique, se maintient plus largement en revanche, en contexte dialogique comme monologique, et dans un cadre qui, désormais, n’est plus exclusivement propositionnel, *i.e.* peut relever du simple syntagme (voir le premier exemple ci-dessous), ou du syntagme expansé (voir le troisième)¹⁸. Au sein de cette structure, l’ajout après un point constitue toujours une forme discursivement marquée, visant un certain « effet ». Dans les trois extraits suivants :

Les chirurgiens ont opéré de bonne foi. Sept avortements **[antécédent du relatif]** ont déjà eu lieu – **Dont** celui de Julie ? – Malheureusement, oui (Pennac, Daniel, *Monsieur Malaussène*, 1995, chap. 8, p. 259).

Et elle, dans le miroir de l’armoire, se fit l’effet d’une fausse jeune femme déguisée en Elise Casson **[antécédent du relatif]**. **Dont** les arrière-pensées n’avaient plus rien à voir avec la peur. (Garat, Anne-Marie, *L’enfant des ténèbres*, 2008).

C’est plein de photos **[antécédent du relatif]**. **Dont** celles que j’ai vues à Beaubourg et qui servent de repérages à *Paris, Texas*. (Lagarce, Jean-Luc, *Journal, 1977-1990*, 2007, chap. 12, p. 294)

l’anaphorique relatif introduit *de facto* un changement de voix, de perspective et/ou de focale. La perturbation par rallonge signale ainsi une rupture énonciative dans le premier cas (*ie*, accompagne, en en soulignant les articulations, l’alternance des tours de parole) ; elle rend compte dans le second du passage d’un point de vue externe (captant les apparences reflétées dans le miroir) à un point de vue interne (sensible aux « arrière-pensées » des personnages) ; et dans le troisième d’une démarche sélective mettant en avant, suivant un processus tout à la fois grossissant et sécant, l’une des parties du tout introduit dans la séquence gauche. Autrement dit, en tant que « forme-sens » (Meschonnic 1973 : 34) matérialisant presque systématiquement une rupture, l’ajout après un point fait désormais « figure ». Il vient servir un « effet de style », certes plus ou moins concerté, plus ou moins conscientisé, mais néanmoins central dans et pour l’expérience de lecture.

Les attestations plus anciennes ne fonctionnent pas de la même manière. Du moins jusqu’à La Bruyère, les structures du français préclassique et classique mobilisant les relatifs de liaison ne sont pas (ou pas toutes) des

¹⁸ Ces ajouts non propositionnels sont déjà attestés en français préclassique et classique (voir à ce sujet les travaux de Combettes), mais ils sont alors quantitativement marginaux.

indicateurs de rupture. Tout au contraire, à l'intérieur du vaste champ des pronoms (personnels, démonstratifs, etc.), les relatifs sont alors perçus comme l'instrument le plus approprié à la réalisation des anaphores par proximité. Aussi sont-ils les marqueurs privilégiés des progressions linéaires, dites à « thème évolutif », où le thème d'un énoncé est tiré, pour tout ou partie, du propos de l'énoncé précédent (Combettes, 1983 : 81). Comme pointeurs libres – type (i) – ou comme anaphoriques accordés – type (ii) –, ils manifestent donc la continuité thématique des séquences articulées par leur soins, et font valoir, à ce titre, le déphasage de l'unité phrase – en tant qu'unité démarquée par une majuscule et un point – et du flux thématique, beaucoup plus large, qui la déborde sur sa droite. L'originalité de la structure à relatif de liaison par rapport au format de la phrase complexe, enchâssant en son sein des relatives apposées – avec ou sans antécédent – est de suspendre la hiérarchisation des prédications en présence. En conférant à la proposition relative une forme d'autonomie graphique, la séquence avec relatif de liaison annihile l'ordre de préséance entre prédication principale et prédication secondaire. Le relatif de liaison redéploie l'opposition logique des premier et second plans sur un mode chronologique, en inscrivant la prédication seconde dans la subséquence d'un propos qui n'est pas/plus conçu comme « principal », mais tout simplement comme « premier ». Ce phénomène de dé-hiérarchisation / dé-logicisation est particulièrement sensible dans les textes qui, tels les « Arguments » (de pièces de théâtre) ou les Sommaires (des Traités), combinent l'occurrence de « Qui après un point » avec un système – purement sériel, purement énumératif – de numérotation des séquences qui, figurant en amont et en aval du relatif, résument le contenu des scènes, chapitres et sous-chapitres :

Argument du premier Acte

1. [...].
2. Ce pere affligé d'une rencontre si peu preveuë, et qui choque si fort la grande de son courage, en exale les ressentimens apres le despart du Roy.
3. **Qui** revient accompagné d'un Seigneur qu'il ayme ; et qui est amoureux de la fille d'Ariste. (Tristan L'Hermite, *La Folie du sage*, 1645, « Argument du premier acte, p. 8)

Chapitre II. Utilité qu'on peut retirer de l'art étymologique pour les autres sciences

10. [...]
19. L'étymologie sert à faire connoître les variétés de conformation anatomique dans l'organe vocal selon les différens climats.
20. Elle indique le caractere d'ame des peuples.
21. **Qui** est aussi très-marqué par les idiotismes & par la syntaxe de chaque langue. (Brosses, Charles de, *Formation mécanique des langues*, t. 1, 1765, p. 36)

En recourant au principe de la numérotation continue et, par-delà, à une forme de successivité platement chronologique, la progression textuelle reproduit de facto un mode de linéarisation fréquent à l'oral, oral dont la caractéristique principale, selon Chafe (1994) et à sa suite Combettes (2006), est précisément de présenter une « densité d'informations et d'opérations [comme l'enchaînement des propositions conduisant à la hiérarchisation des prédications] moindre qu'à l'écrit » (Combettes 2006 : 42). C'est dire que les enchaînements à relatifs de liaison (avec ou sans numérotation) posent de manière sensible la question de l'inscription de l'oral dans l'écrit, à un moment où le principe d'autonomisation de l'écrit par rapport à l'oral ne constitue certes pas encore une préoccupation centrale, ni pour le métadiscours (voir ici même l'article de Raby) ni pour les pratiques, mais commence néanmoins à émerger comme problème au sein des activités épilinguistiques. C'est cette claudication de l'oral et de l'écrit, cette gêne technique si caractéristique du français préclassique et classique que Vaugelas touche indirectement du doigt dans sa remarque consacrée à « *Qui* au commencement d'une période » :

Nous avons quelques **Ecrivains**, qui après avoir fait une longue période sans avoir achevé **ce qu'ils veulent dire**, se sont avisez d'un mauvais expedient, pour faire d'un costé que la période ne passe pas les bornes, et que d'autrepart ils y puissent ajoûter ce qui luy manque. Voicy comme ils font. Quand le sens est complet, ils mettent **un point**, et puis commencent une autre période par le relatif *qui*. [...] Je dis [...], que de faire un point devant ce *qui*, et de commencer une autre période par ce mot, est un fort mauvais remede, dont nous n'usons jamais en nostre langue. Il est vray que les Latins se donnent ordinairement cette licence, et c'est à leur imitation que les Ecrivains dont je parle, le font : mais nous sommes plus exacts en notre langue, et en **nostre stile**, que les Latins, ny que toutes les Nations, dont nous **lisons les escrits** [...] (Vaugelas, *Remarques*, [1647] 2009, R. 86, p. 259-260. Nous soulignons)

La figure dérivative « écrits » « Ecrivains », la mention d'un système de démarcation graphique (via le « point »), et l'évocation de la notion de « stile » renvoient à un ordre scriptural non congruent avec celui, purement oral, du « dire » (1.2.) en train de se faire, enchaînant par à-coups des séquences discursives improvisées dans la contemporanéité de leur élaboration, et recourant entre autres, pour cela, à « l'expedient » (1.2.) du membre surnuméraire introduit par un relatif de liaison.

2. ORALITÉ DES PRATIQUES SCRIPTURALES ET OPÉRATIVITÉ DE LA NOTION DE « CLAUSE »

Faut-il donc, pour la période du français (pré)classique, « en finir avec la phrase¹⁹ » ? Bien que la Remarque 86 de Vaugelas citée ci-dessus, faite de rêverie et de désir de « l'écrit », nous invite plutôt à... commencer avec elle, nous montrerons en quoi le binôme « clause-période », peut, pour un état de langue dans lequel l'ordre scriptural ne s'est pas encore émancipé de la tutelle de l'oral, s'avérer plus opératoire.

2.1. La phrase : un émergent fantasmé

Sans revenir sur les étapes de « l'invention de la phrase au 18^e siècle » (Seguin 1993) et sans interroger les conditions de son émergence dans le métadiscours grammatical (Raby, ici-même), nous rappellerons rapidement, dans le prolongement des travaux de G. Siouffi, en quoi la phrase a constitué, tout au long du 17^e siècle, « une unité inconsciente de perception de la langue » (Siouffi 1997 : 241). La Remarque 86 de Vaugelas sur les « *Qui* au commencement d'une période » constitue à cet égard un bon observatoire. Sans jamais user du terme de « phrase », et en se contentant de celui de « période », Vaugelas désigne par là une unité de démarcation graphique qui, comprise entre deux « points », s'apparente à la future phrase²⁰. L'écart entre le mot (la « période ») et la chose (la phrase) dessine un espace fantasmatique, « transitionnel » (Winnicott 1969), au sein duquel l'écrit va pouvoir progressivement s'émanciper de la tutelle de l'oral. Or, dans ce lieu imaginaire, tout ce qui viendrait mettre en péril le fonctionnement de l'objet de désir non nommé qu'est la phrase, cette unité de traitement émergente, horizon d'attente, non conscientisé, d'une syntaxe spécifique de l'écrit, est perçu comme insoutenable. Il en va ainsi des perturbations par rallonge introduites par le relatif de liaison. Celles-ci relèvent, on l'a vu, du « mauvais expédient » (R 86 : 259), du « fort mauvais remède » (R 86 : 260), de « ce qu'il ne faut pas faire » (*ibid.*). Et le remarqueur, dans sa traduction française de l'œuvre de Quinte-Curce, substitue au demeurant aux *qui* latins après un signe de ponctuation fort une expression démonstrative précédée d'un point (« [...] Ces gens »). Congruent avec le principe de démarcation graphique définitoire de l'objet « phrase » – un objet certes sous-jacent, non encore identifié ni théorisé, mais cependant déjà là dans l'activité épilinguistique de Vaugelas²¹ – ce type d'enchaînement sera plus tard ratifié par ces Messieurs

¹⁹ Paraphrase du Groupe de Fribourg (2012 : 3).

²⁰ Pour une mise en perspective des positions de Vaugelas sur le lien de la période et de la phrase, voir Berrendonner (2017b).

²¹ Vaugelas traduit en effet « duo occurrunt utribus aquam gestantes [ut... occurrerent] : qui cum in Regem incidissent, alter ex iis utre resoluto, vas quod simul ferebat impet, porrigens regi » par : « deux [...] revenoient avec des peaux pleines d'eaux [...]. Ces gens ayant

de Port-Royal (voir Raby, ici même). Pour autant, la syntaxe vaugelasienne et port-royaliste, syntaxe prémonitoire et visionnaire d'un ordre de l'écrit qui finira par s'imposer à la fin du siècle suivant, n'est pas représentative des pratiques contemporaines, fidèles pour leur part aux relatifs de liaison et aux types d'enchaînements transphrastiques hérités des modèles latins. L'auteur des *Remarques* en est parfaitement conscient, lorsqu'au sujet des traductions potentielles de l'extrait de Quinte-Curce mentionné ci-dessus, il écrit :

Quelques-uns donc de nos Auteurs qui traduiraient ce passage en François, finiroient la periode à *occurrent*, sçachant bien qu'on ne la leur souffriroit pas plus longue ; mais voicy ce qu'ils feroient en suite, et qu'il ne faut pas faire : ils mettroient là *un point*, et puis commenceroient une autre periode par *qui*, escrivant le Q, d'une lettre majuscule²². Au reste, tous les Latins en usent ainsi, et Ciceron le premier (Vaugelas, R 86 : 260-61)

La fortune du relatif de liaison, comme pointeur libre ou comme anaphorique accordé, signalant la continuité thématique des séquences articulées par ses soins, se poursuivra de fait bien au-delà des années 1650. On en trouve des attestations tout au long la période classique, en contexte monologique notamment (les contextes dialogiques cités ci-dessous étant pour leur part ambigus, puisque le relatif, intervenant à la jonction de deux tours de parole, ne fonctionne plus vraiment – ou plus seulement – comme un marqueur de continuité thématique, mais aussi comme un indicateur de rupture – voir 1.2.2) :

Edme la Chastre mon cousin germain [...] mourut le 3^{ème} de septembre 1645. **dont** [pointeur libre] ce fut un grand dommage (Bussy-Rabutin Roger de, *Mémoires*, t. 1, 1696 : 152)

Hector. Mais mon maître est aimé. / Nérine. **Dont** [pointeur libre] j'enrage. Morbleu ! (Regnard, *Le Joueur*, 1697)

Quoi ! c'est ce fugitif, dont l'amour et l'hommage / À vos parents surpris parurent une outrage ! / Lui qui traîne après soi tant de rois ses suivants. / **Dont** [anaphorique renvoyant à l'antécédent « Lui »] le nom seul impose au reste des vivants ? (Voltaire, *L'Orphelin de la Chine*, 1755, I, 1 : 302)

Mr. Hardouin [...]. Ce secret n'est pas le mien. C'est celui d'un autre, et cette autre est une femme.

Mr. Poultier. **Dont** [anaphorique renvoyant à l'antécédent « femme »] le mari n'est plus. Vous êtes un enfant... (Diderot, Denis. *Est-il bon ? Est-il méchant ?* 1784, III, 3 : 273)

rencontré le Roi, l'un des deux ouvrit aussitôt une de ces peaux, & remplissant une tasse la lui presenta » (Traduction de Vaugelas reprise dans Wendy Ayres-Bennett et Philippe Caron, éd., ([1719-1720] 1996), *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas* : 258-259).

Autant dire que les positions vaugelasiennes, favorables à un découpage de la matière discursive par « phrases », ou par ce qui en tient lieu (en l'occurrence, les unités de traitement démarquées graphiquement par une majuscule et un point) n'ont pas eu d'incidence immédiate sur les usages de l'âge classique. Ceux-ci étant encore très largement soumis, à l'écrit, à un modèle de segmentation hérité des pratiques orales.

2.2. La clause : une unité de segmentation opératoire

En français moderne et contemporain, les agencements analysés plus haut (constructions à cumul, systèmes consécutifs à pause médiane, enchaînements sur *Et* de relance, rallonge introduite par un relatif de liaison) ne sont plus guère attestés que dans les corpus oraux :

Relatif de liaison et corpus oral²³

(j'ai téléphoné à Pro Helvetia)^S (**qui** m'ont répondu)^F
(cité dans *Grammaire de la Période*, 2012 : 267. Il s'agit d'une attestation référencée comme de « l'oral de diverse provenance », et au sein duquel *qui* renvoie, par anaphore associative, aux gens de Pro Helvetia)

et de relance et corpus oral

(**et** il a : . touché la balle sur la ligne)^{S+} (mais il a pas pu la : capter)^S (il l'a simplement REpoussée)^S (**et** au moment où : un autre euh joueur de Cannes Menaçait)^S (eh bien il a PU : cette fois : capter la balle)^S [...]
(Reportage radiophonique, transcrit dans Morel et Danon-Boileau (1998) et cité dans *Grammaire de la période* 2012 : 150²⁴).

et, à l'écrit, dans les segments d'oral représenté, notamment dans les discours rapportés :

Et de relance à l'écrit, en discours rapporté

Puis désignant Pollux : « **Et** voici Jean-Louis de Richeterre [...] Quels bons camarades ils font ! Comme Isidore s'appuie tendrement sur Jean-Louis ! Qu'ils sont jeunes ! **Et** qu'ils sont bien faits ! **Et** toujours de bonne humeur, vous savez ! [...] » (Delattre, *Carnets d'un médecin de village*, 1910, p. 218)

Structure à cumul [Proposition subordonnée + et + proposition matrice] à l'écrit, en discours rapporté

Quand je me suis marié avec, **et** y a un bon bout de temps, hein ? Eh ben ! toute la noce nous chantait : Mon père m'a donné un mari [...] (Chepfer, George, *Saynètes, paysanneries* 2, 1945, p. 83. Notons toutefois que

²³ Dans cet exemple comme dans le suivant, le fait que le relatif et le coordonnant apparaissent après un intonème continuatif mineur (et non majeur), donc, après une légère pause, est ce qui permet d'interpréter le « qui » comme un relatif de liaison, et le « et » comme un « et » de relance.

²⁴ Voir supra, section 1.2.1., qui mobilise déjà cette citation avec plus de contexte.

l'interprétation de cet enchaînement comme un enchaînement « à cumul », combinant subordination et coordination, peut être levée si l'on considère que la proposition introduite par *et* ne constitue pas une proposition matrice mais une proposition incidente, insérée entre la subordonnée temporelle et la proposition support « eh ben ! toute la noce chantait »)

Système corrélatif consécutif avec virgule médiane à l'écrit, en discours rapporté²⁵

– Châtaignier, confirma-t-il, caressant la tête de Millie, Nous apprenons **tant** de choses savantes, **que** j'en suis confondu. (Garat, Anne-Marie, *Dans la main du diable*, p. 30)

ou encore, mais dans une moindre mesure, dans les séquences narratives mobilisant un « patron d'oralité » (Philippe 2008²⁶) :

Et de relance à l'écrit, dans une séquence narrative mobilisant un patron oral

La gaufrette s'était émiettée et il avait fini par la jeter. Avait grandi, était parti, était revenu et elle avait ri. **Et** il l'avait cru. **Et** il avait vieilli, **et** il avait grossi **et...et** elle était morte. **Et** voilà. (Gavalda, Anna, *La Consolante*, 2008, p. 172²⁷).

²⁵ Ici, ce n'est pas le système corrélatif consécutif en soi qui relèverait d'une structure préférentielle de l'oral, mais tout au contraire le fait que la virgule médiane, transcrivant une pause, démantèlerait du coup la structure corrélatrice sous-jacente au bénéfice d'une structure paratactique juxtaposant deux segments autonomes. Dans ce cadre, « que » corrélatif associé à « tant », serait réanalysé comme un connecteur.

²⁶ À la suite de Philippe (2008), nous définirons le « patron » comme un ensemble de traits langagiers convenus et désémantisés, se contentant de faire signe en direction d'un modèle linguistique propre à l'imaginaire d'une époque : « Dans l'histoire des formes littéraires, certains faisceaux de formes tendent [...] à se stabiliser, puis à figer, et donc à se désémantiser, du moins partiellement. Nous proposons d'appeler "patrons" le résultat d'un tel processus. L'apparition de ces patrons est moins exigée par les nécessités expressives de tel ou tel régime discursif que par une forme de conventionnement dans l'imaginaire langagier d'une époque : disons, pour aller vite, que les "appareils formels" regroupent des faits langagiers sémantiquement congruents, tandis que les "patrons" regroupent des faits langagiers sémiotiquement congruents. Le "patron oral" sera ainsi constitué de marquages hétéroclites sans cohérence dénotative [...] mais qui permettent à la prose écrite de prendre des allures "orales", selon la stéréotypie en vigueur au moment de la production du texte » (Philippe 2008: 31).

²⁷ Le patron d'oralité est ici porté, entre autres, par (i) le caractère économique de la syntaxe, se passant de certains pronoms personnels sujets facilement restituables ; (ii) le recours aux points de suspension, matérialisant les blancs du discours ; (iii) le jeu des répétitions – « *et... et* » – restituant le bégaiement d'une parole construisant sa progression dans la contemporanéité de son énonciation ; (iv) la mobilisation de particules de discours résomptives – « Et voilà » –, lexicalement pauvres mais pragmatiquement efficaces.

Système consécutif à virgule médiane, dans une séquence narrative mobilisant un patron oral

on heurta **si** fort à la porte, **que** la Barbe bleüe s’arresta tout court (Perrault, « La barbe bleue », dans les rééditions de Hetzel 1867 et Laurens, 1901, 1905)

Sur ce point, la confrontation des données chiffrées recueillies d’une part pour le corpus « Perrault », ²⁸ corpus qui construit dès l’édition princeps (1697) sa propre fiction d’oralité, et d’autre part pour le corpus « 18^e et 19^e siècles » de la base Frantext – corpus par essence divers et aléatoire, réunissant des textes en appelant ou non à un patron oral, et dont les deux tranches « 1700-1799 » et « 1800-1899 » sont, de ce point de vue, comparables – rendent bien compte du repli, en diachronie, des systèmes corrélatifs à pause médiane vers un type de production écrite ayant partie liée avec le mode de communication oral. De fait, alors que dans « la Barbe bleue », la part des systèmes consécutifs à virgule se maintient, dans les rééditions des 18^e et 19^e siècles, à un très haut niveau, et enregistre même une légère progression d’un siècle à l’autre, en passant de 83% à 85% du total des occurrences (avec ou sans virgule), pour la même période, les données statistiques du corpus Frantext présentent une courbe exactement inverse : tandis qu’au 18^e siècle, les systèmes corrélatifs consécutifs à virgule, encore majoritaires dans cet état de langue, constituent 57% du total des occurrences consécutives, au siècle suivant, leur nombre chute brutalement, passant à 36%. Le chassé-croisé des chiffres recueillis pour le corpus « Frantext » et le corpus « Perrault » montre bien que la construction consécutive en cause ne résiste, en français post-classique, que dans les genres de discours en lien avec l’oral (en l’occurrence, avec la fiction d’oralité constitutive des contes perraldiens) : autrement dit, que ce type d’enchaînement, hérité de la première modernité, manifeste, tout comme les enchaînements articulés par un *et* de relance ou un relatif de liaison, la relation très étroite de la textualité préclassique et classique avec le mode de communication oral, à qui elle emprunte son architecture, son système de cohésion, ses articulations. Partant, pour décrire les enchaînements discursifs des 16^e-18^e siècles, la phrase, unité graphique par excellence, risque de ne pas toujours constituer l’unité de traitement et de segmentation la plus adéquate. Nous proposons de lui substituer la notion de « clause-énonciation », au sens du Groupe de Fribourg (2012), qui a développé un modèle grammatical tenant compte des spécificités de l’oral (mais fonctionnant également pour l’écrit).

Dans les termes de la *Grammaire de la période* (2012), les clauses sont des « unités significatives complexes, qui se comportent comme des “îlots”

²⁸ Reconduit dans bien des éditions des 18^e et 19^e siècles, le frontispice de l’édition princeps (1697) représente un groupe de jeunes gens écoutant une vieille conteuse. Il inscrit ainsi les contes perraldiens dans la filiation des contes oraux.

de dépendances grammaticales autonomes par rapport à leur entourage » (2012 : 26). Du point de vue syntaxique, les éléments constitutifs de leur structure interne sont liés par quatre variétés de rection : « la dépendance catégorielle, la sélection, l'accord et le liage » (Fribourg 2012 : 44 et suiv.). Du point de vue pragma-sémantique, les clauses constituent des « unités à fonction communicative », c'est-à-dire des « actions destinées à provoquer des changements dans la mémoire discursive » (*ibid.* : 123). Du point de vue prosodique, elles sont des unités intonatives jouant un rôle décisif dans le bornage (gauche et droit) et la structuration (interne) de leurs séquences d'accueil, les « périodes » (*ibid.* : 93). Considérées sous ces trois dimensions, et dans la dynamique de leur « actualisation » discursive (*ibid.* : 29) les unités de langue que sont les « clauses » peuvent être ressaisies, *in fine*, comme des actions verbales, ou « énonciations » (*ibid.* : 29).

La notion de « clause-énonciation » présente selon nous l'avantage d'étendre le concept « d'autonomie syntaxique » à d'autres unités que l'unité « phrase ». Une séquence comme « (cette maison)^S (tout est à refaire)^F »²⁹ (2012 : 173), comprise, dans les approches traditionnelles, comme un type non standard de phrase simple à dislocation gauche, est ainsi reconsidérée, dans la modélisation fribourgeoise, comme l'association de deux îlots de dépendances syntaxiques autonomes : le deuxième membre, (tout est à refaire)^F, qui n'implique pas la cooccurrence d'un SN, pourrait fort bien être énoncé seul, et le premier, (cette maison)^S, qui n'est soumis à « aucune contrainte distributionnelle en vertu de laquelle il impliquerait l'un ou l'autre des segments qui figurent à sa droite » pourrait lui aussi, s'il était employé « en guise de titre » ou « sous intonation exclamative », « fournir la matière d'une énonciation autonome ». Il se contente de facto de constituer un genre de « clause » particulière : celle qu'on qualifiait naguère de « *nominativus pendens* » et aujourd'hui de « *hanging topic* » (*ibid.* : 173).

Appliqué au français préclassique et classique, ce type d'approche est particulièrement rentable. Par-delà sa capacité à rendre compte des agencements « phrastiques », lorsque les « clauses », comme souvent au demeurant, se confondent avec des « phrases », il est en mesure de décrire, plus largement, les constructions sortant de ce cadre : constructions à cumul, systèmes corrélatifs consécutifs à deux temps, et perturbations par rallonge introduites par un relatif de liaison notamment. Dans tous ces cas, la notion de « clause-énonciation » permet de facto de penser l'autonomie (syntaxique) des propositions subordonnées et/ou corrélatées en cause (voir ci-dessus 1.1. et 1.2.), tout comme la cohérence des marques de segmentation (qu'il s'agisse de ponctuels – tels la virgule ou le point final – ou de connecteurs – tel *et*) qui en assurent la démarcation, et qui, dans le cadre de l'analyse « phrastique »

²⁹ Séquence référencée comme émanant du corpus d'« oral de provenance diverse » et pour la transcription de laquelle ()^S représente un « intonème continuatif mineur » et ()^F « un intonème conclusif ».

effectuée ci-dessus, se trouvaient en déphasage avec la notion de phrase. Il paraît au demeurant hautement significatif que la *Grammaire de la période*, pourtant élaborée et conçue à partir de l'oral contemporain, en appelle, pour son analyse des relatives parenthétiques autonomes introduites par un pointeur libre (autrement dit, par un relatif de liaison non accordé), à l'exemple du français classique :

[...] L'emploi de pronoms relatifs en fonction d'anaphoriques libres était déjà usuel en français classique, où l'on utilisait communément ces pronoms en l'absence de tout SN antécédent, pour référer au fait asserté par la clause précédente :

Elle fut admonestée, qui est une très légère peine [Sévigné < Fournier]

Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, dont j'enrage [Molière]

L'existence de relatifs pointeurs n'est donc pas une innovation diachronique récente (avis à ceux qui seraient tenté d'y voir un cas de « dégrammaticalisation »). Il apparaît que les relations, comme les pronoms personnels et bon nombre de connecteurs, ont depuis toujours une propension à assumer un double rendement : micro-syntaxique, in-P, et macro-syntaxique, ad-M³⁰. (*ibid.* : 268³¹)

3. POUR CONCLURE : DES « CLAUSES-ÉNONCIATIONS » AUX « PÉRIODES »

Agrégeant des suites de « clauses-énonciations », la « période » du modèle fribourgeois constitue tout à la fois (i) une « unité d'intégration prosodique », délimitée par des signaux intonatifs complexes fonctionnant comme autant d'instructions de groupage » (*ibid.* : 30) ; (ii) une « structure pragmatique » développant tout ou partie d'un programme communicatif (*ibid.* : 33) ; (iii) et un régulateur conversationnel – ou « unité minimale d'interaction » –, indiquant à l'issue de (et par) sa clôture une « place transitionnelle », où pourra s'effectuer « un passage amiable du tour de parole » (*ibid.* : 33-34 et 320). Sa « complétude » (*ibid.* : 320) n'est ni informationnelle – la période n'étant pas nécessairement une « unité de topicalisation » (*ibid.* : 323-25) –, ni pragmatique – la période ne s'apparentant pas toujours à une « unité d'intention illocutoire » (*ibid.* : 325-27) –, ni cognitive – la

³⁰ Comme le montrent [les exemples cités], des relatifs pointeurs pouvaient figurer au XVII^e siècle dans des positions où ils ne seraient plus guère admis aujourd'hui, sauf archaïsme littéraire. Dans ces contextes, il est maintenant de règle de les faire précéder d'un support pronominal *ce*, qui joue à la fois le rôle de régissant dont dépend la P relative, d'antécédent du pronom relatif, et de lien anaphorique avec ce qui précède (P, *ce qui est une très légère peine*). Des relatives clausales autonomes ont donc cédé la place à des relatives déterminatives incluses dans un SN apposé. Cette évolution diachronique illustre une tendance générale du français standard (= normé), à donner la préférence aux structures micro-syntaxiques, en cas de concurrence avec une solution macro-syntaxique communicativement équivalente.

³¹ Dans cette citation, « P » renvoie à tout syntagme de catégorie « proposition » et « M » à la mémoire discursive.

période ne correspondant pas systématiquement à une « unité de stabilisation de la mémoire discursive » (*ibid.* : 328-31). Elle est, tout simplement, « ergonomique » (*ibid.* : 331) :

Une hypothèse plausible consisterait à voir dans l'articulation du discours monologal en périodes une simple technique d'optimisation du travail énonciatif, autrement dit un phénomène de nature ergonomique [...]. Pour accomplir [le travail communicatif] avec commodité, il est nécessaire de le diviser en étapes, dictées non seulement par les buts et sous-but fonctionnels à atteindre, mais aussi par les capacités d'exécution plus ou moins limitées du locuteur. Selon cette hypothèse, la période serait à définir comme un programme communicatif partiel exécuté entre deux repos, placés là où l'énonciateur en éprouve le besoin, selon ses capacités mémorielles, computationnelles, vocales, etc. Ces repos auraient principalement pour fonction de « remettre à zéro » certains processus de traitement, les uns articulatoires (réinitialisation de la ligne de déclinaison, reprise de souffle,) les autres inférentiels (réinitialisation des calculs de surinterprétation immédiate des énonciations)³². (*Ibid.* : 331-32).

La plasticité de cette définition, élaborée empiriquement à partir de l'observation et de la description des modes d'empaquetage des clauses-énonciations de l'oral contemporain, fait de la période fribourgeoise une unité de traitement particulièrement opératoire pour rendre compte de la multiplicité des groupements discursifs du français préclassique et classique, des plus étroits (tels les constructions à cumul ; les systèmes corrélatifs consécutifs à deux clauses) aux plus larges (telles les séquences avec relatif de liaison et/ou *Et* de relance). Sans doute est-il là encore significatif que le dernier chapitre de la *Grammaire de la période*, intitulé « Qu'est-ce qu'une période ? », mobilise en exergue la définition qu'en donne le *Dictionnaire universel* de Furetière :

Période [...] est une petite estenduë de discours qui contient un sens parfait, et qui ne doit pas estre plus longue que la portée ordinaire de l'haleine (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, cité dans *Grammaire de la période* 2012 : 319)

Il est vrai, toutefois, qu'un peu plus loin, le Groupe de Fribourg s'en remet à une autorité plus ancienne :

[La] conception ergonomique de la période présente de surprenantes affinités avec sa définition la plus ancienne, celle qu'on trouve chez Aristote (*Rhétique*, 3, 1409b). Pour celui-ci, la période se définit en effet par la conjonction de deux propriétés. L'un est d'être un tout organisé, *qui va jusqu'à un terme et qui comprend des divisions* (τετελειωμενη τε και διηρημενη). L'autre

³² C'est-à-dire, en gros, des inférences que Sperber et Wilson (1989 : 271) traitent comme des explicitations du contenu littéral : désambiguïisations, assignation de référents aux pointeurs, calcul des actes de langage indirects, etc.

est d'offrir une certaine facilité d'exécution : une période est *aisée à prononcer d'une haleine* (ευαναπνευστος). Il est remarquable, d'une part, que cette définition ne fasse aucune place à des considérations d'ordre sémantique³³, mais consiste exclusivement en propriétés de nature praxéologique : comme si pour Aristote, la période n'était pas caractérisable en tant qu'unité de contenu, mais seulement en tant qu'unité d'action. Il est également remarquable que les propriétés mentionnées aient trait toutes les deux à l'opération de clôture, qu'elles associent l'une à des facteurs structuraux, l'autre à des raisons de commodité oratoire, conformément au jeu de contraintes que nous venons de postuler. S'il nous fallait finalement fournir une définition de la période, celle-ci ferait donc assez bien l'affaire. Il est toujours rassurant d'avoir les autorités de son côté (*Ibid.* : 334).

et oppose, dans sa note, la définition purement « praxéologique » qu'Aristote donne de la complétude périodique à sa reprise malencontreusement « sémantique » chez Furetière. C'est selon nous sans compter avec l'acception « pragmatique » que pouvait avoir le terme de « sens » au 17^e siècle. Déjà, le *Trésor de la langue française* (1606) glose, à l'entrée SENS, « Il estoit au bout de son sens » par « il ne savait plus que **faire** » (nous soulignons), et le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680) mentionne comme paraphrases possibles de « sens » les termes de « situation, biais » qui ont plus à voir avec l'action qu'avec la signification. Enfin, dans la définition grammaticale que Furetière donne de ce terme :

SENS, se dit aussi en Grammaire des parties d'un discours qui le rendent complet, ou qui l'interrompent. On met un point à la fin d'une periode, pour marquer qu'elle contient un *sens* parfait. C'est un vice à une Stance, lors qu'elle finit avant que le *sens* soit achevé. Les parenthèses marquent que le *sens* est interrompu & entrecouppé. (*Dictionnaire universel*, 1690, « SENS »)

rien ne permet de prédire la nature (sémantique *vs* praxéologique) de la complétude évoquée. Aussi n'est-il pas impensable de considérer que le « sens parfait » des lexicographes, rhéteurs et grammairiens de l'Âge classique renvoie également (option faible), voire exclusivement (option forte) à la « direction » prise ou à prendre par le travail énonciatif en cours, conformément au programme communicatif fixé. Cette hypothèse, qui va dans le... sens... de la modélisation fribourgeoise, ne s'applique pas seulement à la définition de la période posée par Furetière. Elle engage celles de bien des contemporains du lexicographe, qui, sans tous puiser directement à la source aristotélécienne, s'imitent, se récrivent et qui, dans ce jeu d'emprunt, de défi et d'hybridation réciproques, font circuler une conception ergonomique du phénomène à l'étude, au fondement de la pensée aristotélécienne :

³³ Le participe τετελειωμενη exprime un état d'achèvement, mais ne suggère nullement qu'il s'agisse d'une complétude sémantique, en dépit des traductions en termes de « sens parfait » qu'en ont données ultérieurement les rhétoriques classiques (cf. Furetière, en exergue).

Richelet, *Dictionnaire françois* (1680), « Periode » : « La periode composée est une sorte d'élocution achevée & parfaite pour le sens, qui a des parties distinguées & qui est facile à prononcer tout d'une haleine. »

Académie, *Dictionnaire de l'Académie* (1694) « Periode » : s. f. « Portion d'un discours qui consiste en un certain arrangement de paroles, & qui estant composée de plusieurs membres, renferme un sens complet. »

Bernard Lamy ([1675, 1676, 1688, 1701, 1715, 1741]). *La rhétorique ou l'art de parler*. Paris : PUF, 1998, éd. B. Timmermans. Livre 3, chap. 8, « Comment il faut distribuer les intervalles de la respiration, afin que les repos de la voix soient proportionnés. Composition des périodes », 293-94 : « Les Grecs appellent un sens parfait, mais qui fait partie d'un sens plus achevé, *kôlon*, les Latins *membrum*, membre. Les oreilles sont satisfaites après avoir entendu le membre d'une sentence ; néanmoins, elles désirent encore quelque chose de plus parfait [...] L'expression de cette sentence se nomme période : c'est un mot qui vient du grec et qui signifie *circuit*. Les périodes entourent et renferment tous les sens qui sont les membres du corps de la sentence qu'elles comprennent. L'artifice dont nous parlons ici consiste à rendre égales les expressions de chaque membre d'une sentence : à proportionner ces parties du discours où l'en reprend haleine, où l'on finit un sens pour en recommencer un autre. »

Que le Groupe de Fribourg soit ainsi doublement « rassuré » : par-delà Aristote, il a aussi, très probablement, les autorités classiques « de son côté ».

RÉFÉRENCES

- ADAM J.-M. (2011). Les consécutives intensives : un schéma syntaxique commun à plusieurs genres de discours. *Linx* 64-65, 115-131. En ligne : <http://journals.openedition.org/linx/1407> DOI : 10.4000/linx.1407
- ANTOINE G. (1958-1962). *La Coordination en français*. Paris : d'Artrey, t. I et II.
- BADIOU-MONFERRAN C. (2018). De l'écrit oralisé à l'oral scripturalisé. L'évolution des emplois de *et*, jonctif de phrases et de propositions, dans les fictions narratives en prose des 16^e et 17^e siècles. In : M.-G. Lallemand & P. Mounier (éds), *L'oralité dans le roman (XVI^e et XVII^e siècles)*. Caen : *Elseneur* 32, 53-74.
- BADIOU-MONFERRAN C. (2017b). « Ponctuation noire » et « contes bleus ». L'évolution du codage des discours directs dans les contes en prose de Perrault (1695-1905). In : G. Parussa, M. Colombo Timelli & E. Llamas-Pombo (éds), *Enregistrer la parole et écrire la langue dans la diachronie du français*. Tübingen : Narr Francke Attempto, 147-166.
- BADIOU-MONFERRAN C (2017a). Enregistrement(s) de la parole et lecture(s) de l'écrit. La ponctuation de *La Barbe bleue* dans les éditions lettrées et peu lettrées des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. In : A.M. Kristol (éd.), *Actes du 3^{ème} colloque*

« Repenser l'histoire du français ». *La mise à l'écrit, ses problèmes et ses conséquences*. Tübingen : Narr Francke Attempto Verlag GmbH + Co KG, 189-210.

- BADIOU-MONFERRAN C (2011). Périodisation : le "français pré-classique" et l'"Early Modern French". *Diachroniques* 1, 83-109.
- BADIOU-MONFERRAN C., CAPIN D. (à par.). Comment identifier *Et* « de relance » en diachronie longue ? In : A. Rodríguez Somolinos, S. Gómez Jordana Ferary & M. Saiz Sánchez (éds), *Actes du 12^e colloque du CILF. Marques d'oralité et représentation de l'oral en français*. Chambéry : Presses de l'Université de Savoie.
- BADIOU-MONFERRAN, MARCHELLO-NIZIA C. (à par.). Sémantique des connecteurs. In : C. Marchello-Nizia, B. Combettes, S. Prévost & T. Scheer (éds), *Grande Grammaire historique du français*. Berlin : de Gruyter.
- BENVENISTE E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, t. 1. Paris : Gallimard, 119-131.
- BÉGUELIN M.-J. (2002). Clause, Période ou autre ? La phrase graphique et la question des niveaux d'analyse. *Verbum* 24, n°1-2, 85-108.
- BERRENDONNER A. (2017a). La notion de phrase. *Encyclopédie grammaticale du français*. En ligne: encyclogram.fr
- BERRENDONNER A. (2017a). La notion de période (note terminologique). *Encyclopédie grammaticale du français*. En ligne : <http://encyclogram.fr>
- BURIDANT C. (1980). Le strument "et" et ses rapports avec la ponctuation dans quelques textes médiévaux. In : A.-M. Dessaux-Berthonneau (éd.), *Théories linguistiques et traditions grammaticales*. Lille : PUL, 13-53.
- CAVALLO G., CHARTIER R. (éds) ([1995] trad. fr. 1997). *Histoire de la lecture dans le monde occidental*. Paris : Seuil, 2001.
- CHAFE W. (1994). *Discourse, Consciousness and Time*. Chicago : University of Chicago Press.
- COLOMBAT B. (1999). *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique. Théories et pédagogie*. Grenoble : Ellug.
- COMBETTES B. (2006). Textualité et systèmes linguistiques. In : F. Calas (éd.), *Cohérence et discours*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 39-52.
- COMBETTES B. (éd.) (2003). *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*. Paris : H. Champion.
- COMBETTES B. (1983). *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique*. Bruxelles : De Bœck Duculot.
- CORMINBOEUF G. (2014). Réanalyses du relateur *et*. *Langages* 196, 89-107.
- DAUVOIS N., DÜRRENMATT J. (éds) (2011). *La ponctuation à la Renaissance*. Paris : Garnier.
- DELESALLE S. (1974). L'étude de la phrase. *Langue française* 22, 45-68.
- DEULOFEU H.-J. (2008). Écritures anciennes, paroles actuelles : nouveaux regards sur le système, la norme et les usages. In : O. Bertrand, S. Prévost, M. Charolles, J. François & C. Schnedecker (éds), *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*. Berne : P. Lang, 193-205.

- DUBOIS J., LAGANE R. (1973). *La nouvelle grammaire du français*. Paris : Larousse.
- FOURNIER N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin Sup.
- GARY-PRIEUR M.-N. (1985). *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*. Paris : A. Colin (notamment 33-44).
- GLATIGNY M. (2003). Les relatifs. In : B. Combettes (éd.), *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*. Paris : H. Champion, 211-270.
- GROUPE DE FRIBOURG (2012). *Grammaire de la période*. Berne : Peter Lang.
- LLAMAS-POMBO E. (2016). Ponctuation médiévale, pragmatique et énonciation. Lire l'*Ovide Moralisé* au XIV^e siècle. *Linx* 73/2, 113-146.
- LE GOFFIC P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- LONGRÉE D. (2005). « Relatifs de liaison » et temps verbaux chez les historiens latins. In : A. Jaubert (éd.), *Cohésion et cohérence*. Lyon : ENS éditions, <https://books.openedition.org/enseditions/134#text>
- MARCHELLO-NIZIA C. (1979). La notion de « phrase » dans la grammaire. *Langue française* 41, 35-48.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1978). Ponctuation et « unités de lecture » dans les manuscrits médiévaux, ou : je ponctue, tu lis, il théorise. *Langue française* 40, 32-44.
- MEILLET A. ([1903] 1908). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Paris : Hachette.
- MESCHONNIC H. (1973). *Pour la poétique II. Épistémologie de l'écriture*. Paris : Gallimard.
- MOREL M.-A., DANON-BOILEAU L. (1998). *Grammaire de l'intonation*. Paris : Ophrys.
- ONG W. (1982, Trad. fr.). *Oralité et écriture (la technologie de la parole)*. Paris : Belles-Lettres, 2014.
- PHILIPPE G. (2008). Registres, appareils formels et patrons. In : L. Gaudin-Bordes & G. Salvan (éds), *Les registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*. Louvain-La-Neuve : Academia-Bruylant, 27-37.
- RIEGEL M. (2006). Cohérence textuelle et grammaire phrastique. In : F. Calas (éd.), *Cohérence et discours*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 53-64.
- RIFFAUD A. (2007). *La ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*. Genève : Droz.
- ROBERT F. (1969). Langue, discours et significations. *Revue philosophique de Louvain*, t. 67, n° 94, 306-321.
- ROSSI-GENSANE N. (2010). Encore quelques remarques sur la phrase. *La linguistique* 46/2, 69-107.
- SERBAT G. (1990). Et « jonctif » de proposition : une énonciation à double détente. *L'Information grammaticale* 46, 26-28.

- SEGUIN J.-P. (2003). Enchaînement et usage du point. In : B. Combettes (éd.), *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*. Paris : H. Champion, 69-137.
- SEGUIN J.-P. (1993). *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Bruxelles : Peeters.
- SIOUFFI G. (2010). *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'âge classique*. Paris : H. Champion.
- SIOUFFI G. (1997). Quelques remarques sur la phrase au XVII^e siècle. *La Licorne* 42, 233-243.
- TOURATIER C. (1980). *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*. Paris : Société de linguistique de Paris, Collection linguistique, 72.
- TORTERAT F. (2000). *Eh* allomorphe de *Et* ? Approche critique d'une distinction homonymique. *Cahiers de praxématique* 34, 107-131.
- TORTERAT F. (2007). Emplois *interjectifs*, *injonctifs* et *co-subordinatifs* des coordonnants en ancien et moyen français. In : A. Rousseau (éd.), *La coordination*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 225-249.
- VAUGELAS F. de (1647). *Remarques sur la langue françoise*. Genève : Droz, 2009, éd. Z. Marzys.
- WINNICOTT D. W. (1966). *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot.